LETTRE

DE M. PHILIPPE DEVAUX,

Secrétaire de Légation près la Cour de Liége,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,

1792.

Diplomatie. N°, 39.

LETTRE
DE M. PHILIPPE DEVAUX,

Secrétaire de Légation près la Cour de Liége,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Valenciennes, le 17 Août 1792, l'an quatrième de la Liberté.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le roi avoit daigné me nommer à la place de ſecrétaire de légation près la cour de Liége ; &, d'après les ordres que j'avois reçus du miniſtre de partir ſans délai, je me rendois à mon poſte.

J'arrive à Valenciennes : je vais chez M. Dillon, lieutenant-général, commandant fur la frontière du Nord, pour lui demander la marche que j'avois à fuivre pour paffer librement fur le territoire impérial. Il me donne une lettre pour le commandant du premier pofte autrichien, & me fait précéder par un trompette.

Parvenu à la frontière, je fuis rencontré par une patrouille de Houlans ; je remets ma lettre à l'officier, qui congédie mon trompette, me fait efcorter au pofte prochain ; & de Houlans en Houlans, je fuis mené jufqu'à Mons, où on me conduifit d'abord à la garde, & de là devant le duc de Saxe-Tefchen. J'avois remis à l'officier qui me menoit, mon paffe-port du roi, celui de la municipalité de Paris, & la lettre miniftérielle qui conftatoit ma miffion en qualité de fecrétaire de légation. Je crus qu'avec ces titres, j'allois être refpecté & expédié promptement : je me trompois. Mon conducteur entra feul chez le prince, & me laiffa dans l'anti-chambre parmi des valets. Bientôt après, j'entendis des éclats de rire ; le prince fortit, fuivi de fa cour, pour me regarder, & me laiffa enfuite expofé aux ris moqueurs & aux difcours infultans de quelques courtifans, qui, pour plaire à leur maître, fe couvroient de honte en infultant à un prifonnier défarmé. On me ramena de là à la garde ; &, une heure après, je fus conduit par quatre fufiliers en prifon : on mit deux fentinelles dans ma chambre, & une à la porte de la maifon. Le foir on vint me demander les clefs de mes malles, qui étoient reftées au corps-de-garde : on en fit la vifite fans moi ; mes papiers furent examinés : on ne refpecta ni ma correfpondance de famille, ni mes affaires les plus fecrètes. Peu de temps après, un homme de la juftice mili-

taire entra chez moi, suivi de mes malles ouvertes, de mes effets & de mes papiers dispersés, pour en faire, disoit-il, la visite en ma présence. Le lendemain matin le prévôt de l'armée, avec une garde, me conduisit chez l'auditeur-général, où je subis un interrogatoire, comme l'on en fait ordinairement aux espions. Je protestai contre la violence & l'illégalité de ces démarches ; je déclarai que j'étois secrétaire de légation, & je réclamai, au nom de la nation française & du Roi, le droit de passage, pour me rendre à mon poste : je ne fus pas écouté. On me reconduisit dans ma prison, & l'on m'y oublia pendant quarante-huit heures. Je n'étois cependant pas oublié de tout le monde. On disoit sous mes fenêtres que j'étois un espion envoyé par la France. Un de mes sentinelles m'apprit qu'il venoit d'entendre dire à un de ses officiers, que dans vingt-quatre heures je ne serois plus de ce monde ; que je subirois le sort qu'on réserve aux espions. D'un autre côté, mes gardes me tendoient des piéges, ou tentoient de me faire parler, pour tâcher de me donner des torts ; mais je ne répondis à toutes ces manoeuvres que par le mépris qu'elles m'inspiroient. Le quatrième & le cinquième jour on m'assujétit à un second & troisième interrogatoires, dans lesquels on déploya toutes les vexations & les chicanes, qui, dans un gouvernement arbitraire, tiennent lieu de raison & de justice. On me dit que le roi n'étoit pas libre, & qu'il pouvoit avoir été forcé de me nommer ; qu'on avoit vu passer plusieurs secrétaires de légation pour Liége ; que ma mission étoit incompatible avec les hostilités que les Français commettoient journellement sur le territoire de Liége, aujourd'hui sous la protection de l'empereur, & que les envoyés ne passoient plus, à moins qu'ils ne fussent précédés par des réquisitions minis-

térielles. Pluſieurs autres moyens de ce genre, tous auſſi faux & auſſi abſurdes, furent mis en uſage pour donner un motif à mon arreſtation : comme s'il falloit huit jours pour me faire ces objections, en ſuppoſant même qu'elles fuſſent juſtes!

Ils terminèrent leur dernier interrogatoire en me demandant compte de mes inſtructions, & en me faiſant entendre que je ne paſſerois pas. Quoique les inſtructions ſoient toujours confiées au chef de l'ambaſſade, & que je n'en euſſe pas, je répondis que je n'avois de compte à rendre qu'à la nation qui m'envoyoit, & non à celle qui violoit le droit des gens en m'arrêtant. Je proteſtai de nouveau contre la violence de mon arreſtation, mais auſſi inutilement que les autres fois : je fus reconduit chez moi; on m'y laiſſa encore trois jours ſans nouvelles ; & ce ne fut que le huitième jour, qu'après mûre délibération on m'envoya l'ordre, non pas de continuer librement ma route, mais de retourner en France. Voilà comment les Autrichiens, en ennemis généreux, m'ont prouvé, par des inſultes & par huit jours de priſon, que je n'avois pas le droit de paſſer ſur leur territoire, même comme envoyé à une cour étrangère.

Ma qualité de ſecrétaire de légation, envoyé conſtitutionnellement, étoit ſans doute un tort aux yeux des Autrichiens ; mais j'en avois encore un. Je ſuis né en Brabant ; &, dans la révolution de 1787 & 1789, j'ai pris les armes pour la défenſe de nos priviléges & de nos traités violés par Joſeph II. Aimer ſon pays eſt un crime aux yeux de ceux qui veulent l'opprimer. Si ma malheureuſe patrie n'avoit pas été livrée à des intriguans, je l'habiterois encore, & il

n'y auroit peut-être pas eu des Autrichiens à Mons pour m'arrêter. Depuis que les Pays-Bas ſont rentrés ſous la domination autrichienne, je ſuis venu en France reprendre, en qualité de fils de Français, mes droits de citoyen : je jouis depuis près de cinq ans de ce titre glorieux ; & les Autrichiens viennent de me le rendre plus cher encore. La priſon militaire de Mons regorge de Français arrêtés & maltraités. Le temps approche, j'eſpère, où nous allons enſeigner l'humanité à ces Puiſſances qui veulent dicter des lois à la nation françaiſe, qui la croient perdue s'ils ne ſe mêlent pas de ſes affaires, & qui veulent apporter chez elle leur ſtupide automatie. Je ne demande pas juſtice pour moi, M. le préſident. Je marchois à mon poſte ; & les mauvais traitemens qu'un homme eſſuie en faiſant ſon devoir, ne peuvent que l'honorer : mais il eſt de mon devoir d'annoncer à l'Aſſemblée nationale, que la dignité de la nation françaiſe & du roi a été offenſée par l'inſulte faite à la perſonne de leur envoyé. J'adreſſe une copie de cette lettre au miniſtre des affaires étrangères, & je vais ſur-le-champ me rendre à Paris pour prendre des ordres ultérieurs, & empêcher que M. d'Aubignan, mon principal, ne s'expoſe aux mêmes inſultes. Je profite de cette occaſion pour aſſurer l'Aſſemblée nationale de mon profond reſpect pour elle, & de mon inviolable attachement à laconſtitution.

PHILIPPE DEVAUX.